



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint

des

Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds

sur le

Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**QUATRE-VINGT-SEPTIÈME RÉUNION
WASHINGTON, D.C. – 212 AVRIL 2014**

DC/S/2014-0016 (F)

Le 12 avril, 2014

Déclaration de

**S.E.M Daniel Kablan Duncan
Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances**

République de Côte d'Ivoire

Au nom des Pays Africains du Groupe II

Déclaration de

S.E.M Daniel Kablan Duncan
Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances

République de Côte d'Ivoire

Au Nom des Pays Africains du Groupe II

le 12 avril 2014
Washington, D.C.

Ma déclaration porte principalement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de notre réunion de ce 12 avril 2014, à savoir (i) la croissance dans l'économie mondiale de l'après-crise: les défis politiques pour les pays en développement ; et (ii) le rapport sur l'intégration de la Gestion des risques de désastre dans les opérations du Groupe de la Banque mondiale.

La croissance dans l'économie mondiale de l'après-crise: les défis politiques pour les pays en développement

Nous accueillons favorablement cette discussion sur la croissance de l'économie mondiale de l'après la crise. Nous souscrivons à la constatation générale selon laquelle la reprise en cours dans les pays à revenu élevé (PARE) est importante pour la santé de l'économie mondiale et celle des Pays en voie de développement (PED) en particulier. Cette performance renforcée des PARE présente sans aucun doute une opportunité pour retrouver l'élan de croissance de l'ère pré-crise et pour reconstituer les marges budgétaires, particulièrement pour l'Afrique sub-saharienne (ASS). Dans cette région, on note que plusieurs mesures de gestion macro-économique, de solides investissements dans les secteurs des industries extractives et selon le cas, la croissance de la consommation privée, ont contribué à lutter efficacement contre l'impact de la crise financière mondiale.

Le relèvement des taux de croissance à des niveaux qui stimuleraient la création d'emplois et réduiraient le niveau de pauvreté nécessite que nos pays agissent aussi bien sur les fronts nationaux qu'internationaux. Au niveau des pays, il s'agira de: (i) maintenir la stabilité macroéconomique à court terme, (ii) faire face aux facteurs qui retardent le développement du secteur privé, tels que le climat des affaires, le déficit d'infrastructure, ou la fragilité; (iii) améliorer la productivité dans l'agriculture, qui reste le plus gros employeur de main-d'œuvre, et (iv) investir dans le capital humain et la productivité. Dans le même temps, la réalisation des objectifs de développement nécessite non seulement des efforts au plan national, mais également d'un environnement international favorable. La communauté internationale devrait donc: (i) s'engager résolument dans la coordination internationale des politiques macroéconomiques pour prévenir et atténuer les crises; (ii) mettre un accent particulier sur la promotion de la croissance et celle de la prospérité partagée, et (iii) renforcer l'engagement des institutions de développement envers les pays clients.

En ce qui concerne le rôle du Groupe de la Banque Mondiale (GBM), les réformes en cours au sein de l'institution offrent une opportunité pour un engagement plus efficace avec les pays africains, vu que les contextes nationaux et la demande des clients évoluent favorablement. Nous percevons également le processus de changement comme une opportunité pour le GBM de concentrer les efforts dans les domaines où l'impact sur la pauvreté et l'inégalité des revenus sera plus important. Nous demandons au GBM de promouvoir les projets régionaux à caractère structurant, principalement dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des infrastructures, notamment les transports.

Nous reconnaissons que les défis de développement en Afrique subsaharienne nécessitent plus de ressources que celles obtenues avec la reconstitution des ressources de l'IDA 17 et que la participation du secteur privé peut, à cet égard, être une contribution importante. A cet effet, un appui solide du GBM à la région exigera la participation et la collaboration active en synergie de la BIRD, la SFI et la MIGA, mais également d'autres institutions de financement, dont la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le but d'attirer les acteurs du secteur privé au niveau de la création et du renforcement des infrastructures ainsi que du développement des entreprises dans les secteurs non extractifs. En outre, un soutien continu de la SFI en faveur de l'amélioration du climat des affaires dans la région sera déterminant pour attirer les acteurs privés.

Nous avons deux principaux commentaires sur ce document.

Le premier porte sur les propositions de politiques formulées par le GBM pour les PED. Tout en appréciant pleinement l'importance des mesures proposées, nous souhaitons que ces propositions soient plus renforcées afin d'atteindre la réduction l'extrême pauvreté et la promotion du partage de la prospérité. Nous pensons que pour atteindre dans les délais les deux objectifs ambitieux qu'il s'est fixé, le GBM doit rechercher davantage les solutions spécifiques et innovantes afin d'accélérer les progrès de développement dans les PED.

Le deuxième commentaire a trait à deux questions importantes pour notre groupe. La première est relative à l'accès aux ressources de la BIRD par les bénéficiaires de l'IDA qui sont déjà en mesure d'obtenir un financement sur le marché obligataire international. La deuxième concerne la politique d'emprunt non-concessionnel du GBM et la nécessité de permettre aux pays de l'IDA de rechercher des financements privés non-concessionnels pour des projets d'infrastructures à caractère structurant. Nous espérons que le résultat de la revue conjointe en cours du FMI et de la Banque mondiale aidera à résoudre le problème de financement et les défis relatifs aux projets d'infrastructures à caractère structurant qui constituent la contrainte essentielle à la compétitivité et à la croissance dans les PED.

Rapport sur l'intégration de la Gestion des risques de désastre dans les Opérations du Groupe de la Banque mondiale.

S'agissant du rapport d'étape sur l'intégration des risques de catastrophes dans les opérations de la Banque, nous reconnaissons les efforts déployés par les services du GBM dans l'intégration de la gestion de ces risques dans les opérations et souhaitons la mise en place d'un cadre de résultats pour les rapports futurs. Nous demandons que le prochain rapport intègre davantage les recommandations pertinentes contenues dans le Rapport sur le développement dans le monde de 2013 (WDR 2013).

Nous appelons la haute direction du GBM à accélérer le renforcement des capacités au niveau de nos pays, de nos régions et de nos communautés, compte tenu du fait que c'est à ces niveaux que les programmes et projets de gestion des risques de catastrophes sont conçus, mis en œuvre et suivis. Nous plaidons pour que le GBM adopte une approche régionale de gestion des risques de catastrophes, en particulier en Afrique où les phénomènes climatiques transcendent aisément les frontières des pays.

Nous demandons au GBM de répliquer son programme régional de gestion des risques qu'il mène avec succès au Moyen orient et en Afrique du nord dans la région de l'Afrique sub-saharienne. Dans cet ordre d'idées, nous appelons à un appui spécifique à la Facilité africaine de gestion des risques de sécheresse et d'inondation, mise en place dans le cadre de l'Union africaine, et qui ambitionne de servir toutes les régions de l'Afrique.

Nous constatons avec regret que les ressources réservées dans le cadre du Mécanisme de réponses de l'IDA n'ont été utilisées par aucun pays et nous recommandons que le GBM fasse une revue de ce mécanisme pour s'assurer qu'il répond bien aux besoins, aux conditions et aux capacités de nos pays.